

01.06.2015 - 14:00 Uhr

Le diplôme d'expert en protection incendie reconnu par la Confédération

Berne (ots) -

Il est désormais possible en Suisse de passer un examen reconnu à l'échelle de la Confédération, correspondant à un examen supérieur spécialisé en protection incendie. Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a reconnu l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) comme organe responsable pour l'examen d'expert en protection incendie avec diplôme fédéral.

En mai 2015, le SEFRI et l'AEAI ont signé le règlement d'examen et la directive le concernant. Cette reconnaissance fédérale constitue un nouveau jalon pour les professionnels de la protection incendie. L'AEAI a ainsi créé ces dernières années un système continu de diplômes fédéraux, allant de l'examen professionnel à l'examen supérieur spécialisé.

La formation d'expert en protection incendie s'adresse à des professionnels et des ingénieurs occupant un poste de direction dans la protection incendie préventive auprès des communes ou des cantons. Les professionnels de l'économie sont particulièrement ciblés. Dans leur environnement de travail, ils garantissent que les projets de construction soient toujours réalisés conformément aux prescriptions de protection incendie pour que la sécurité exigée pour les personnes et les biens soit assurée. Les experts en protection incendie sont impliqués dans des projets de construction moyens ou importants, ou pour des bâtiments dont les affectations et les modes d'implantation spéciaux ou variés engendrent un risque d'incendie particulier.

La formation d'expert en protection incendie avec diplôme fédéral est proposée par l'AEAI. Toutes les informations requises concernant les formations figurent sur le site Internet www.aeai.ch.

Contact:

Information:

André Grubauer, responsable Formation : tél. 031 320 22 89,
courriel : andre.grubauer@vkf.ch

Mirjam Wüthrich, Relations publiques UIR/AEAI, tél. 031 320 22 14,
courriel : mirjam.wuethrich@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100773469> abgerufen werden.